

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
11 juin 2008
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-deuxième session
Point 10 de l'ordre du jour
Rapport de la Commission de consolidation de la paix

Conseil de sécurité
Soixante-troisième année

**Lettre datée du 30 mai 2008, adressée au Président
de la Commission de consolidation de la paix
par le Président du Conseil de sécurité**

J'ai l'honneur de me référer au paragraphe 12 de la résolution 1645 (2005) du Conseil de sécurité.

Dans une lettre adressée au Président de la Commission de consolidation de la paix le 6 mars 2008 et transmise au Conseil de sécurité le 10 avril 2008, le Ministre des affaires étrangères, de l'intégration régionale et de la francophonie de la République centrafricaine a demandé que la République centrafricaine soit inscrite à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. Le Conseil appuie cette demande et invite la Commission à formuler des avis et des recommandations sur la situation en République centrafricaine.

Après des exposés et des consultations sur la situation dans le pays, le Conseil de sécurité souhaiterait recevoir les avis et les recommandations de la Commission dans les domaines suivants :

- a) Instauration et conduite d'un dialogue politique ouvert à tous;
- b) Action menée par les autorités nationales et appui de la communauté internationale afin de créer un secteur national de la sécurité efficace, responsable et viable;
- c) Rétablissement de l'état de droit, notamment le respect des droits de l'homme, et de la bonne gouvernance dans toutes les régions du pays.

Le Conseil de sécurité estime que la Commission de consolidation de la paix peut contribuer de façon décisive au renforcement de la coordination et de la cohérence de l'action menée par le système des Nations Unies et l'ensemble de la communauté internationale pour seconder les efforts de consolidation de la paix déployés par la République centrafricaine.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) John **Sawers**

